

Félicitation

Vous venez d'obtenir votre examen du permis de conduire.

Vous devez maintenant faire la demande de votre titre sur internet. Pour cela, vous devez utiliser le télé-service mis à disposition par l'ANTS :

<https://ants.gouv.fr/>

J'ai déjà un espace ANTS :

- Si j'ai fait une demande de permis de conduire lors de l'inscription en auto-école via ANTS
- Si j'ai fait une demande de carte grise, passeport ou carte d'identité récentes également via ANTS....

Je vais alors dans Mon espace : espace conducteur

Sinon je crée un compte (marche à suivre détaillée sur le site...)

- Dans « Mon espace »

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Rechercher

Mon Espace

Vos démarches | **Les titres** | Les solutions | Nos partenaires | L'international | Nos marchés publics | Contacter l'ANTS

- Puis dans « Espace conducteur »

MON ESPACE CONDUCTEUR

- Demander un permis de conduire
- Connaître le solde de mes points
- Où en est mon permis de conduire

MON ESPACE IDENTITÉ

- Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI majeur
- Réaliser une pré-demande passeport et/ou CNI mineur
- Où en est mon passeport / ma CNI
- Déterminer si ma ville a adhéré à la dématérialisation

MON ESPACE VÉHICULE

- Je vends ou je donne mon véhicule
- Je refais ma carte grise (certificat d'immatriculation)
- Je modifie l'adresse sur ma carte grise
- J'achète ou je reçois un véhicule d'occasion

Une fois que je suis dans **MON ESPACE : espace CONDUCTEUR**

- Je commence la demande ou nouvelle demande :

MES DÉMARCHES EN COURS

Rechercher dans la liste

Commencer la demande

Prénom	Nom	Numéro	Date de création	Date de mise à jour	Etat	Actions
--------	-----	--------	------------------	---------------------	------	---------

- Fabrication d'un nouveau permis de conduire
- Suite à la réussite à l'examen

Motif de la demande

* : Champs obligatoires

Vous effectuez la demande * pour une personne majeure ou mineure émancipée
 pour une personne mineure

Il s'agit * d'une inscription au permis nécessitant le passage d'un examen pratique (ne concerne pas les personnes ayant fait l'objet d'une annulation ou d'une invalidation)
 d'une demande de fabrication d'un nouveau permis
 d'une conversion de brevet militaire
 d'une validation de diplôme professionnel
 d'une demande à la suite d'une invalidation ou d'une annulation de permis
 d'une demande à la suite d'une suspension de permis

Quel est le motif de la demande de fabrication d'un nouveau permis : * Réussite à l'examen du permis de conduire
 Perte du permis
 Vol du permis
 Détérioration du permis
 Fin de validité du permis
 Changement d'état civil

La demande du titre est effectuée dans le cadre d'une réussite à l'examen.

Au cours de cette demande, **vous devrez fournir** :

- La copie du certificat d'examen du permis de conduire (CEPC) numérisée
- Un justificatif d'identité numérisé
- Un justificatif de domicile numérisé
- Si vous êtes né après 1987, **l'ASSR de second niveau ou l'ASR**, ou à défaut (en cas de perte par exemple) une déclaration sur l'honneur
- Si vous êtes étranger, un justificatif de régularité de séjour ou si vous êtes dispensé de détenir un titre de séjour, une preuve de votre présence en France depuis au moins 6 mois (feuille de paie, quittance de loyer...)
- Un justificatif de paiement de la taxe régionale si elle est due dans votre département.

Pour suivre la production de votre permis, vous pouvez :

Utiliser le télé-service de suivi de la fabrication et de la transmission de votre permis de conduire, pour savoir si votre permis de conduire est disponible suite à votre réussite à l'examen.

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-en-est-mon-permis-de-conduire>

Lien Youtube : ANTS : Comment faire une demande de permis en ligne

<https://www.youtube.com/watch?v=kzt6ijjPnYo>

- **Votre conseiller City'zen sait réaliser cette démarche. Renseignez-vous des conditions auprès de votre agence.**